

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le

30 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Ingénieurs d'Elevage option: Vulgarisation, session 2019.

Ce sont :

INGÉNIEURS D'ELEVAGE OPTION: VULGARISATION

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BAKO BAZOIN	113382	17/01/76
2	DONDASSE GISLAIN HERVE	202637	02/08/83
3	KABORE WENDYAM SERGE ETIENNE	217503	18/12/83
4	MAIGA IBRAHIM HAROUNA	245060	28/07/86
5	OUEDRAOGO VICTOR	228543	11/11/81
6	SEBA GOUMOU	236382	04/11/84
7	ZALLE HAROUNA	113386	04/02/85
8	ZOUGMORE ABDOUDRAMANE	260588	29/07/85

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

INGÉNIEURS D'ELEVAGE OPTION: VULGARISATION

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

SOULEYMANE LENGANE

